

Commune du Plessis-Sainte-Opportune

Procès-verbal Séance du Conseil Municipal du Jeudi 04/04/2024

L'an deux-mil vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 28/03/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Mme Lucette LECLERCQ, Maire.
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 18h30.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lucette LECLERCQ, Henri JUNIAU, Sébastien MORLET, Stéphane RUFFIEUX, Teddy MAILLY, Patrick ANNEST, Nathalie BERNARD

Excusés : Manon LECOQ, Véronique IPPOLITO, Annick GUILLOTIN

Absent : Pierre-François SALZE

Pouvoir de Manon LECOQ à Stéphane RUFFIEUX

Pouvoir de Véronique IPPOLITO à Henri JUNIAU

Pouvoir de Annick GUILLOTIN à Lucette LECLERCQ

Secrétaire de séance : Henri JUNIAU

Secrétaire auxiliaire : Sabrina TERRYN

Délibération N° 2024-08

Approbation du PV du 08 02 2024

Mme le maire demande s'il y a des remarques ou observations sur le procès-verbal du 08/02/2024 et le soumet pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2024-09

Avis sur le projet de méthanisation sur la commune de Conches en Ouche

Mme le maire demande s'il y a des remarques ou observations sur le dossier envoyé par mail du projet de méthanisation sur la commune de Conches en Ouche.

Ce projet fera l'objet d'une enquête publique.

Après avoir débattu sur le projet, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de méthanisation sur la commune de Conches en ouche.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 07 Votants :10 Pour : 10

Délibération N° 2024-010

Droit de préemption sur l'achat d'une maison

La loi du 29/07/1998 relative à la lutte contre les exclusions et saisies immobilières permet à la commune, en cas de saisie immobilière d'une résidence principale, d'exercer son droit de préemption pour maintenir dans les lieux, l'occupant saisi qui répond aux critères d'attribution d'un loyer modéré.

Mme le maire informe le conseil municipal que la commune est consultée pour préempter sur la vente en adjudication d'une propriété située Rue de l'église St André.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire, les membres du conseil municipal n'ayant pas de projet justifiant l'implication de la commune, décident de ne pas préempter sur la vente de la propriété concernée.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Contre: 10

Délibération N° 2024-11

Vote du Compte de gestion 2023

La secrétaire de mairie présente le Compte de Gestion de l'année 2023, document comptable dressé par le Receveur dont les résultats sont strictement identiques au Compte Administratif de la commune.

Mme le Maire soumet le Compte de Gestion 2023 au vote, qui est approuvé à la majorité par les membres du conseil municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 07 Votants :10 Pour : 10

Délibération N° 2024-12

Vote du Compte administratif 2023

La secrétaire de mairie présente le Compte Administratif de l'année 2023 (document comptable) dont les résultats strictement identiques au Compte de Gestion dressé par le receveur sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	192 530.78 €	Dépenses :	50 827.84 €
Recettes :	195 534.05 €	Recettes :	123 813.58 €
Report 2022	275 631.02 €	Report 2022 :	-106 174.49 €
<u>Résultat cumulé : + 278 634.29 €</u>		<u>Résultat cumulé : - 33 188.75 €</u>	

Mme le Maire se retire et M. Henri JUNIAU soumet le Compte Administratif 2023 au vote, qui est approuvé à la majorité moins 2 voix (retrait de Mme le Maire ayant le pouvoir de Mme Guillotin) par les membres du conseil municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 07 Votants :08 Pour : 08

Délibération N° 2024-13

Affectation des résultats 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 278 634.29€

Constatant que le solde de l'investissement est un déficit de 33 188.75€

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter 33 188.75€ en investissement au compte 1068 et de reporter en fonctionnement 245 445.54 €

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 07 Votants :10 Pour : 10

Délibération N° 2024-14

Présentation du Budget Primitif 2024

La secrétaire de mairie présente le budget primitif 2024 étudié préalablement par la commission des finances, et qui sera voté à l'issue du vote des taux communaux des impôts directs et des travaux 2024. M Annest fait remarquer que les devis d'élagage et d'abattage des peupliers n'ont pas été présentés ni votés.

M Annest demande pourquoi le budget du SIVOS augmente, il n'y a pas de raisons particulières.

Le conseil municipal souhaite une réactualisation des charges du locataire vu l'augmentation du coût des énergies ou d'installer des radiateurs électriques.

Mme BERNARD demande pourquoi une entreprise est intervenue pour la taille des haies. M Juniau répond qu'il s'agissait de gros troncs et que l'employé communal n'était pas équipé.

M Annest propose qu'à l'entrée de la Rue des 4 vents soient mis en place des coussins berlinois et non des dos d'âne.

Délibération N° 2024-15

Vote des Taux communaux des impôts directs 2024

La secrétaire de mairie présente l'état 1259 pour l'année 2024 relatif aux produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les taux communaux.

Le taux de la taxe foncière sur le bâti est de 30.32%

Le taux de la taxe foncière sur le non bâti est de 21.41%

Le taux de la taxe d'habitation est de 3.98%.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 07 Votants :10 Pour : 10

Délibération N° 2024-16

Vote des Travaux 2024

La secrétaire de mairie présente un récapitulatif des travaux prévus en 2024 et les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'effectuer les travaux suivants

Report des travaux votés en 2023 :

Ralentisseurs Rue des 4 vents
Défense INCENDIE Mare du Chesnay
Plantations arbres dans la cour de l'école
Eglise ST André : Electricité et voute
Eglise Ste Opportune : Maçonnerie
Ecole : isolation du préau
Mairie : rampe PMR

Nouveaux travaux :
Réparation des cloches de l'église St André
École : Toiture, pose de panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, électricité
Logement : disjoncteur électrique
Matériel : extincteurs et souffleur

Présents : 07.

Votants :10

Pour : 10

Délibération N° 2024-17

Subventions communales 2024

La secrétaire de mairie présente la liste des associations ayant sollicité une subvention auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder une subvention de 200 € à l'ASPAREL, association des parents d'élèves du regroupement scolaire.

M Morlet annonce la date de la kermesse qui aura lieu le 29 juin 2024.

Présents : 07.

Votants :10

Pour : 10

Délibération N° 2024-18

Les membres du conseil municipal autorisent Mme le maire à solliciter les co-financeurs publics : Etat, Région, Département, Intercom de Bernay pour obtenir des subventions afin de financer les travaux 2024 dont les coûts sont estimés en TTC :

MARE DU CHESNAY (INCENDIE)	24000
EGLISE ELECTRICITE	9700
EGLISE VOUTE	22400
EGLISE MACONNERIE	14000
REPARATION CLOCHES	9000
ECOLE ELECTRICITE	9000
TOITURE ECOLE POMPE A CHALEUR + PHOTOVOLTAIQUES	30000
DISJONCTEUR ELECTRIQUE	1000
RAMPE PMR	300
RALENTISSEURS	10 000
EXTINCTEURS	1830
SOUFFLEUR	400

Présents : 07

Votants :10

Pour : 10

Délibération N° 2024-19

Vote du Budget Primitif 2024

La secrétaire de mairie rappelle qu'aucune modification n'a été apportée au budget primitif présenté précédemment et Mme le maire le soumet donc au vote.

Section de Fonctionnement

Dépenses : 369 250.00 €

Recettes : 419 909.54 €

Section d'Investissement

Dépenses : 175 648.75 €

Recettes : 175 648.75 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2024 est voté à l'unanimité.

Délibération N° 2024-20

Vente Herbe communale

Le conseil municipal décide de renouveler la vente d'herbe communale.

La publicité sera faite par voie d'affichage et sur Panneau Pocket.

Les offres seront reçues jusqu'au 15 mai 2024.

Les membres du conseil municipal autorisent Mme le maire à retenir le candidat le plus offrant.

Délibération N° 2024-21

Projet photovoltaïque terrestre sur la parcelle communale

Mme le maire informe le conseil municipal qu'une entreprise a repéré la parcelle communale ZB 57 sur le hameau de Ste Opportune et souhaiterait un entretien pour proposer un projet photovoltaïque au sol.

Les membres du conseil municipal acceptent de rencontrer l'entreprise à la prochaine réunion de conseil, de préférence en présentiel.

Questions diverses

M Morlet annonce la fermeture d'une classe sur l'école de Barquet.

Logement communal : revoir le bail pour mettre à jour le montant (15€) des charges comprenant le chauffage.

Rappeler le maçon pour l'église Ste Opportune.

Fête des mères : 25 mai

Repas communal : 07 juin (gratuit pour les habitants participation de 5€ hors commune)

Repas des anciens : 11 novembre

Cérémonie du 11 novembre à 11h00.

Panneaux électoraux : fabrication en contreplaqué si nombre important de candidats aux élections européennes.

M Annest demande que les photos des travaux faits sur l'église soient mises sur le site et qu'il soit mis à jour.

Terrain de foot : mise en place du but en haut à gauche du terrain près du chemin qui donne à la mare Desportes, sens de tir vers le centre du terrain.

Installer un panneau « enfant sous la responsabilité des parents »

SAEP

M Juniau fait part de l'assemblée générale du syndicat d'eau, la situation financière est saine, projets de sécurisation des réservoirs d'eau et M Mailly fait part d'une réunion en mairie. Il affirme que le schéma directeur comporte des actions prioritaires dont la Huanière et l'alimentation de la commune de Barc. Le syndicat est hostile à la création d'un second réseau et privilégie les bouclages. Des projets d'ensemble du réseau d'eau et des solutions sont à l'étude.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h31.

Nom	Qualité	Emargement
Lucette LECLERCQ	Maire	
Henri JUNIAU	Le secrétaire	
Sabrina TERRYN	Secrétaire auxiliaire	